

Biosécurité porcine

Comprendre et mettre en place l'obligation dans son élevage

OBJECTIFS

Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine. Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité. Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

ENJEUX

La filière porcine est menacée par le virus de la Peste Porcine Africaine. Des mesures de prévention sont prises par le ministère de l'agriculture. L'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés. Cet arrêté précise que chaque exploitation devra avoir suivi une formation aux mesures de biosécurité (au moins un référent par exploitation) et avoir mis en œuvre un plan de biosécurité d'ici le 1er janvier 2020.

PRÉ-REQUIS

Aucun

CONTENU

Connaitre les bases scientifiques de la Peste Porcine Africaine.

Présentation des obligations sanitaires. Connaître les caractéristiques de la PPA (contamination, propagation).

Acquérir les connaissances pour être capable de concevoir un plan de bio-sécurité.

La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018. La méthodologie du plan de biosécurité. Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation. L'élaboration du Après-midi

plan de biosécurité. Les mesures d'hygiène actives.

Être capable de gérer un plan de biosécurité.

Travail à partir des cas concrets des participants : appliquer les mesures de biosécurité en lien avec l'organisation spatiale de l'exploitation, la conduite de l'élevage et l'organisation du travail. Identification des difficultés et élaboration collective de solutions pratiques.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR PACA - Bouches du Rhône

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 19/11/2019

TARIFS

Non adhérent **140 €**

Non agricole **140 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche PPP sont pris en charges par VIVEA

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Maelig Le Cunff
mlcunff@adear13.com

ADEAR des Bouches du Rhône
2 avenue du Colonel Reynaud
13660
ORGON
Tel. 04.90.55.17.86

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
21/11/2019	Maison des paysans, 2 avenue du colonel Reynaud 13660 Bouches-du-Rhône	Maelig le Cunff, animateur à l'ADEAR 13

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques

Elevage

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))